

Conditions générales de vente Location de Matériel

Les présentes « **Conditions Générales** » s'appliquent à la location de matériel outdoor concédée par « **AZPIC** » structure commerciale détenue par la SAS Albarine Aventures, société par actions simplifiée au capital de 1 000€, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro SIRET: 942 583 311 00017 (TVA intracommunautaire: FR28942583311) et domiciliée au 381 rue du 6 et 7 février 1944, 01230 Evosges. Contactable via: info@guides-bugey.com, 0768809069 ou sur www.azpic.fr, ci après « **Le Loueur** » au bénéfice de toute personne physique ou morale, ci-après le(s) « **Client(s)** »),

La location de matériel outdoor type EPI (Equipement de Protection Individuel) ou de tout autre matériel lié à la pratique d'une activité sportive effectuée par **le Client** auprès **du Loueur** implique la connaissance et l'acceptation pure et simple des présentes conditions générales de vente.

Article 1 - Objet détaillé

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les droits et obligations des parties dans le cadre de la location de kits de via ferrata (partiels ou complets), d'équipements liés à la pratique de l'escalade ou du canyoning (dont les EPI), ainsi que tout équipement lié à la pratique du VTT, de la randonnée, de bivouacs et de la spéléologie. Cette location s'effectue par le Loueur à destination de toute personne ayant la capacité juridique de contracter, ci-après dénommé « **le Client** », qu'elle soit un consommateur ou un professionnel au sens du Code de la consommation.

Article 2 - Contenu et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent de plein droit à l'ensemble des prestations de location de matériel proposées par le Loueur. Elles s'appliquent pour les ventes réalisées par tous circuits de distribution et de commercialisation. Toute location implique l'adhésion sans réserve aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur toutes autres conditions, à l'exception de celles qui ont été acceptées expressément par le Loueur et figurent sur le contrat de réservation et/ou devis signé.

Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente et les avoir acceptées avant sa réservation et la conclusion du contrat et/ou devis signé.

Les présentes conditions générales ne portent que sur les prestations de location précitées, à l'exclusion de toute autre prestation de transport, d'hébergement, de nourriture, ou d'activités.

Préalablement à la conclusion du contrat et/ou devis signé le Client reconnaît avoir eu communication, d'une manière lisible et compréhensible, des présentes conditions générales et particulières de vente et de toutes les informations listées à l'article L. 221-5 du code de la consommation lorsqu'il est consommateur.

Le contrat est composé de deux parties applicables en cas de contradictions dans l'ordre suivant : les accords individuels entre le Bureau des Guides et le client, et les présentes conditions générales.

Article 2 - Réservation

La prestation est effective dès que les parties (Le loueur et le(s) Client(s)) se sont mises d'accord sur les principales caractéristiques et le tarif de la prestation. Il peut s'agir dans un premier temps d'un accord oral, ou écrit sous la forme d'un devis, mais il devra OBLIGATOIREMENT être complété par un contrat officiel de location signé au plus tard le jour même de la prestation et dans tous les cas, avant la réalisation de celle-ci.

Le contrat de location est conclu dès le paiement intégral par Le Client des prestations avant la location.

Le prix des prestations est annoncé en euros, toutes taxes comprises (TTC). Il peut être exprimé sous forme de forfait dans le cas des groupes et être éventuellement calculé en fonction du nombre de participants. Les tarifs des prestations sont présentés sur le site internet, sur le catalogue d'activités disponible à l'accueil, mais également sur les devis le cas échéant. Les prix comprennent la mise à disposition du matériel concerné, dans la limite des disponibilités.

Article 3 - Modification et résiliation du contrat

Toute prestation non consommée, débutée en retard, abrégée du fait du Client ne donnera droit à aucun remboursement. Le Loueur s'engage vis-à-vis du Client uniquement sur les prestations vendues.

Toute modification doit être acceptée par écrit et expressément par le Loueur. La modification peut faire l'objet d'une tarification supplémentaire qui sera annoncée au Client avant d'y procéder.

En cas de réservation pour un Groupe, si ce dernier se présente en nombre inférieur à l'effectif prévu lors de la confirmation du nombre de participants, la totalité du tarif du groupe initialement prévu restera applicable (100%). Dans le cas où le Groupe se présenterait en nombre supérieur, le Loueur est en droit de refuser les participants non prévus. Si le Client refuse de réduire la taille du groupe à la taille convenue lors de la confirmation du nombre de participants, le Loueur pourra refuser d'exécuter la prestation et le contrat sera rompu aux torts exclusifs du Client, sans qu'aucun remboursement ne soit effectué, et la totalité du prix de la prestation sera due et aucun remboursement ne sera effectué.

Le Client a la possibilité de résilier le contrat à tout moment avant le début de la prestation. Pour que cette résiliation soit valable, il doit en informer le Loueur par courriel ou par courrier.

La date d'annulation est la date de réception par le Loueur de la demande d'annulation du Client.

Les conditions météorologiques ne constituent pas de cas de force majeure (sauf alerte Météo France orange ou rouge locales durant la prestation).

Article 4 - Responsabilité

Le Loueur est assuré en Responsabilité Civile Professionnelle pour les prestations vendues.

Chaque participant doit être couvert par une assurance en responsabilité civile (et de préférence une individuelle accident) auprès de l'assurance de son choix pour la pratique des sports concernés.

Dans le cas d'une location non encadrée par un moniteur, le Client s'engage à ce que lui-même ainsi que tous les participants l'accompagnant aient les connaissances et les compétences techniques suffisantes pour pratiquer cette activité sportive. Le Client et les participants pratiquent dans ce cas sous leur entière responsabilité et à leurs risques et périls, le Loueur n'étant pas responsable.

Chaque participant est conscient, étant donné le caractère spécifique du milieu naturel des activités de plein air, qu'il peut courir certains risques dus notamment à l'éloignement, à l'isolement et au caractère spécifique du milieu (notamment rivières, falaises, sentiers..). Il les assume en toute connaissance de cause et il doit se conformer aux règles de prudence et de sécurité, suivre les conseils donnés notamment par le Loueur et les professionnels.

Pour les parcours avec bivouac, les bivouacs (site d'arrêt pour la nuit, aménagement, feux, etc.) sont choisis et effectués sous la responsabilité du Client. Le Loueur ne pourra être tenu responsable des faits, gestes du client et détérioration apportées à l'environnement. Le Client devra se conformer aux réglementations locales

Le Loueur n'est pas responsable de la perte, du vol (y compris dans les véhicules) ou de la casse d'objets (ex : lunettes, appareils photos, téléphone portable, etc.) que les participants pourraient amener avec eux durant la prestation et pouvant subvenir au cours de ladite prestation.

Pour les activités en milieu aquatique, les téléphones portables, appareils photos ainsi que tout le matériel ou objet craignant l'eau doivent être protégés par une housse étanche adéquate apportée par le participant. Le Loueur ne garantit pas l'étanchéité des bidons et ne pourra être tenu responsable si le contenu du bidon doit prendre l'eau et être abîmé.

En cas de vol ou de détérioration du matériel prêté, il peut être demandé au Client un dédommagement lié à la détérioration ou un remboursement partiel ou total du matériel (voir article 6 des présentes CGV).

Article 5 - Dépôt de Garantie

Le Loueur pourra demander un dépôt de garantie au moment de la réservation, dont le montant est indiqué sur le devis et/ou contrat de location et/ou la description des prestations et/ou dans les présentes Conditions Générales de Vente.

Tout ou partie de ce dépôt de garantie pourra être conservé en cas de dégradation du matériel lorsque celui-ci était sous la responsabilité du Client (sans préjudice de la possibilité de demander une indemnisation complémentaire correspondant au montant total de la dégradation effectivement subie).

Article 6 - Modalité de paiement

Le Client garantit au Loueur qu'il dispose des autorisations éventuellement nécessaires pour utiliser le mode de paiement choisi par lui, lors de la validation du contrat et/ou signature du devis.

Le Loueur se réserve le droit de suspendre toute gestion de réservation et toute exécution des prestations en cas de refus d'autorisation de paiement par carte bancaire de la part des organismes officiellement accrédités ou en cas de non-paiement de toute somme due au titre du contrat.

Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues par le Loueur.

Le Client dispose de plusieurs moyens de paiement offrant une sécurité optimale parmi les suivantes :

- Carte bancaire de crédit ou privative (carte bleue, carte Visa, Eurocard/Mastercard)
- Espèces
- Virement (frais éventuels de virement à la charge du Client)
- Chèques vacances ANCV

Le jour de la réalisation de la prestation, un chèque bancaire valant dépôt de garantie pourra être sollicité par le Loueur au Client. Le montant de ce chèque sera adapté à la valeur du matériel loué et sera restitué immédiatement au client après la prestation, si toutefois le matériel est restitué en bon état, comme prévu dans l'article 8 de ces CGV.

Si le client ne possède aucun chéquier, un document d'identité pourra être sollicité par le Loueur. Il sera alors scanné ou préservé le temps de la prestation, selon le bon vouloir du Client.

Article 7 - Matériel

Le matériel mis en location, ci-après « le Matériel » comprend ce qui est indiqué dans le descriptif des prestations et nécessite une connaissance accrue du Client sur l'activité visée afin de connaître ses besoins et le matériel qu'il lui faudra se fournir auprès du Loueur afin d'évoluer en toute sécurité lors de sa pratique.

Le Matériel mis à disposition est réputé en bon état d'utilisation et conforme à la réglementation au moment où il est confié au Client. Il est vérifié avant et après chaque prestation et intègre un schéma annuel de vérification EPI au normes selon la réglementation liée à l'arrêté du 19 mars 1993.

Le Client réalise avec le Loueur une inspection du matériel avant la signature du contrat de location qui prouve que le matériel qui lui a été confié est en bon état. Si le Client juge qu'un matériel a subi de l'usure sans nuire à son bon état de fonctionnement, le Client a la possibilité de décrire cette usure sur le contrat de location.

Le Client s'engage à contacter immédiatement le Loueur dès qu'il constate un vice caché. Ce constat n'est valable que si le matériel n'a pas été préalablement utilisé par le Client. Dans ce cas, le Loueur s'engage à remplacer le Matériel défectueux sans obligation pour le Loueur d'indemniser le client des éventuels préjudices subis.

La confirmation de location transfère la garde du Matériel loué au Client pendant toute la durée de la location. La location commence au moment de la remise du matériel par le Loueur et se termine au moment de la restitution du Matériel par le Client au Loueur conformément au contrat.

Le Client s'engage à prendre soin du matériel loué et à le restituer dans le même état qu'à sa remise par le Loueur au début de la prestation.

En cas de dégradation ou vol du Matériel, le Client s'engage à rembourser la totalité des dommages en valeur à neuf. Le cas échéant, Loueur s'engage à fournir une preuve officielle de la valeur marchande du matériel concerné au Client

Article 8 - Obligations du Client

Le Client s'engage pour sa personne ainsi que pour l'ensemble des participants qu'il représente :

- à respecter les consignes de sécurité telles que définies dans l'article 10 – Sécurité des présente Conditions Générales de Vente et rappelées par l'équipe du Loueur lors du briefing de sécurité de la prestation ;
- à restituer dans leur état originel au Loueur l'ensemble du Matériel objet de présente prestation ;
- à avoir souscrit un contrat de responsabilité civile vie privée en cours de validité au jour de la prestation ;
- à ne pas avoir de contre-indication physique ou psychique à la pratique de l'activité ;
- à s'interdire d'évoluer en milieu aquatique avec des enfants de moins de 6 ans ;
- à ce que tous les participants de moins de 18 ans soient accompagné par une personne majeure et à connaître sa responsabilité civile et pénale en tant qu'accompagnateur de personne mineure.
- à s'interdire d'abandonner son matériel et ses détritrus sur le parcours ;
- à s'interdire de pénétrer dans les propriétés privées et les réserves naturelles situées sur le parcours dont l'accès n'est pas expressément autorisé ;

A ce que l'ensemble des participants concède une cession de droit à l'image conformément à l'article 12, et plus généralement à respecter les consignes de sécurité énoncées à l'article 10 des présentes Conditions Générales de Vente et rappelées par le Loueur ou ses équipes.

Article 9 - Sécurité

Le Client et les participants s'engagent à se conformer aux recommandations fédérales de la pratique des activités randonnée, escalade, via ferrata et canyoning.

Une partie de ses recommandations ainsi que des consignes complémentaires seront rappelées par l'équipe du Loueur lors de la présentation du matériel en début de prestation.

Les mineurs de moins de 18 ans non-accompagnés par un adulte ne peuvent pas louer de Matériel.

Les mineurs de moins de 18 ans restent sous la responsabilité de leurs parents ou responsables légaux.

Article 10 - Assurances et Litiges

Le Loueur dispose d'une assurance responsabilité civile professionnelle couvrant son activité.

Le Client s'engage à détenir et être à jour de son assurance de responsabilité civile pour couvrir les dommages qu'il pourrait causer.

Les présentes conditions générales sont soumises à l'application du droit français. L'application du droit français ne saurait toutefois priver le Client consommateur des dispositions impératives de son pays de résidence. Il en est ainsi pour les règles de fond comme pour les règles de forme.

Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, le Loueur a mis en place un dispositif de médiation de la consommation. L'entité de médiation retenue est CNPM Médiation avec le N° d'adhérent CNPM51231.

Dans le cas où le service aurait été acheté en ligne par le Client, ce dernier est informé qu'il a la faculté, conformément à l'article 14.1 du règlement (UE) n°524/2013 du parlement européen et du conseil du 21 mai 2013, d'introduire une réclamation et de sélectionner un organisme de règlement des litiges sur le site internet suivant :

<https://ec.europa.eu/consumers/odr/main/?event=main.consumer.rights#inline-nav-2>

Il est expressément convenu que les données contenues dans les systèmes d'information du Loueur ont force probante quant aux commandes, demandes, et tout autre élément relatif à l'utilisation du Site. Elles pourront être valablement produites, notamment en justice, comme moyen de preuve au même titre que tout document écrit.

Article 11 - Protection des données à caractère personnel

Dans le cadre de son activité de location de matériel, Le Loueur met en œuvre et exploite des traitements de données à caractère personnel relatifs aux Clients et aux Bénéficiaires.

A ce titre, Le Loueur collecte les données à caractère personnel suivantes : prénom, nom, civilité, adresse postale, adresse courriel, numéro de téléphone, particularités notées au contrat, modalités de paiement.

La collecte de ces données personnelles est indispensable à l'exécution contractuelle et en cas de refus de les communiquer, le Client s'expose à des difficultés d'exécution de la prestation qui ne pourront donner lieu à l'engagement de la responsabilité du Loueur.

Ces données à caractère personnel sont collectées dans le but exclusif d'assurer la gestion de la Clientèle du Loueur dans le cadre de la conclusion du contrat et de son exécution, sur la base du consentement du Client. Elles ne sont utilisées que pour les finalités auxquelles le Client a consenti.

Plus précisément, les finalités sont les suivantes :

- Identification des personnes utilisant et/ou réservant les prestations
- Formalisation de la relation contractuelle
- Réalisation des prestations réservées auprès du Loueur
- Gestion des contrats et réservation (notamment répartition des canoës, gestion des déplacements)
- Comptabilité notamment gestion des comptes Clients et suivi de la relation Client
- Traitement des opérations relatives à la gestion Clients
- Communications commerciales et prospection, animation.

Les personnes autorisées à accéder aux données collectées au sein du Loueur sont les suivantes : les salariés du Loueur et ses partenaires intervenant sur les prestations sollicitées par le Client, et le cas échéant, les prestataires sous-traitants du Loueur participant à la réalisation et/ou l'administration des prestations et étant amenés à intervenir à ce titre sur les traitements, étant alors précisé qu'en pareille hypothèse, qu'il s'agisse de partenaires ou de sous-traitant, cela est effectué dans le respect de la réglementation en vigueur.

Ces données à caractère personnel collectées sont conservées pendant la durée de conservation légale relative à la finalité du traitement et au plus pendant 5 ans.

Les données à caractère personnel relatives à la carte bancaire du Client sont conservées exclusivement dans le délai nécessaire pour la réalisation de la transaction.

Les données à caractère personnel relatives à un prospect qui ne conclurait pas de contrat de réservation avec Le Loueur sont conservées pendant une durée de 3 ans à compter de leur collecte

Les données à caractère personnel nécessaires à l'expédition de la newsletter sont conservées tout le temps où le Client ne se désinscrit pas, lorsqu'une newsletter est proposée.

Le Loueur met en œuvre des mesures organisationnelles, techniques, logicielles et physiques en matière de sécurité du numérique pour protéger les données personnelles contre les altérations, destructions et accès non autorisés. Toutefois, il est à signaler qu'Internet n'est pas un environnement complètement sécurisé et Le Loueur ne peut pas garantir la sécurité de la transmission ou du stockage des informations sur Internet.

En application de la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, chaque utilisateur dispose d'un droit d'interrogation, d'accès, de modification, d'opposition et de rectification, pour des motifs légitimes, à la collecte et au traitement de ses données à caractère personnel. Il est possible de demander que ces données soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées.

Ces droits peuvent être exercés en écrivant un courrier signé au responsable de traitement des données, au nom et courriel du responsable de traitement en joignant à votre demande une copie de votre pièce d'identité.

Le Loueur a désigné un Délégué à la Protection des Données (DPO) : Eric Chaxel via info@azpic.fr, au 07 68 80 90 69 ou à l'adresse postale d'AZPIC.

À tout moment, le Client peut introduire une réclamation auprès de la CNIL selon les modalités indiquées sur son site Internet (<https://www.cnil.fr>).

Le Loueur se réserve le droit d'apporter toute modification à la présente clause relative à la protection des données à caractère personnel à tout moment. Si une modification est apportée à la présente clause de protection des données à caractère personnel, Le Loueur s'engage à publier la nouvelle version sur son site, et informera également les utilisateurs de la modification par messagerie électronique dans un délai minimum de 15 jours avant la date d'effet.

Vous avez la faculté de vous inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique sur le site internet suivant : <http://www.bloctel.gouv.fr/>